



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Secrétariat Général
Directeur des ressources
humaines

2017-2018/n°DRH-D18-00171

Affaire suivie par
Pierre-Olivier SEMPERE

Téléphone
0262 48 14 01 / 02

Fax
0262 48 10 60

Courriel
ce.drh@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le **11 JUIN 2018**

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
du 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
du 2nd degré, d'éducation et d'orientation,

Mesdames et Messieurs les personnels attachés
d'administration

Objet : Appel à candidature pour le recrutement des personnels nommés en qualité de Faisant fonction adjoint au chef d'établissement pour l'année 2018-2019.

L'académie de La Réunion recense chaque année des besoins en remplacement de personnels de direction adjoints devant être satisfaits dans les meilleurs délais.

Pour répondre à cette exigence, il doit être constitué un vivier de personnels enseignants ou administratifs prêts à s'investir provisoirement dans ces fonctions d'encadrement.

La présente note de service a pour objet de définir les conditions dans lesquelles seront recueillis et étudiés les dossiers de candidature déposés par les personnels intéressés en vue d'enrichir le vivier de faisant fonctions, adjoint au chef d'établissement.

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation devront être adressés à l'adresse suivante ce.drh@ac-reunion.fr **pour le 25 juin 2018 au plus tard**. Ils devront également comporter toute information utile quant au type d'établissement et au secteur géographique souhaités.

Examen des candidatures en deux temps

Une **pré-sélection** des candidatures se fera à partir des dossiers déposés :

- Les critères tels que le projet professionnel envisagé, les différentes missions confiées pendant le parcours professionnel et la mobilité géographique dans le département seront notamment appréciés dans le classement des dossiers ;
- L'appartenance à une discipline déficitaire, comme l'exercice dans une zone géographique peu attractive ou dans un environnement professionnel particulier seront des éléments également pris en compte dans l'étude de chaque candidature.

Des **entretiens professionnels** de sélection auront lieu à une date communiquée ultérieurement:

- Les candidats sont invités à bien cerner les attendus professionnels avant de se présenter ;
- Les entretiens seront réalisés par mesdames les inspectrices d'académie, inspectrices pédagogiques régionales Établissements et vie scolaire ;
- Ces entretiens permettront de vérifier les aptitudes du candidat et sa connaissance des missions confiées à un personnel de direction adjoint.



.../...



2/2

Information des personnels

Cette procédure a pour but de garantir une visibilité accrue de ces recrutements temporaires qui demeurent un enjeu majeur pour le bon équilibre de la vie des établissements.

Un retour sur le résultat de ces entretiens sera communiqué à l'ensemble des candidats et des chefs d'établissement concernés.

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'Académie

Francis FONDERFLICK